



# Masseur-kinésithérapeute - Ergothérapeute

## Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1. Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute
- ▶ 2. Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- ▶ 3. Aides financières

## 1. Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

La formation en Bourgogne est assurée à la fois par la Faculté de Médecine et l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK).

**A noter, depuis la rentrée 2015, les études de masseur kinésithérapeute ont été réformées, la formation dure 4 ans (au lieu de 3 ans).**

Au total 2 cycles d'études d'une durée de 5 ans :

### 1.1. 1ère année, formation à l'UFR de médecine (PACES)

**La 1ère année de masso-kinésithérapie est commune avec médecine, pharmacie, odontologie (dentaire), et sage-femme.**

La première année de premier cycle (PACES) est commune pour toutes les formations de santé :

- médecine,
- pharmacie
- masso-kinésithérapie,
- ergothérapie,
- psychomotricité,
- odontologie (dentaire),
- sage-femme.

Les enseignements de cette 1ère année sont communs aux sept filières avec un enseignement spécifique à chaque filière au second semestre. Il est possible de suivre plusieurs modules pour préparer plusieurs concours.

Plusieurs concours sont organisés chaque année (médecine, masso-kinésithérapie, dentaire, pharmacie, sage-femme).

#### UFR des sciences de santé

7 boulevard Jeanne d'Arc - BP 87900

21079 Dijon Cedex

Tél. : 03 80 39 32 00

Site Internet : <http://sante.u-bourgogne.fr>

#### Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne

Maison des Associations  
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1  
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29  
(administratif)  
03 80 44 18 35  
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

[documentation@ijbourgogne.com](mailto:documentation@ijbourgogne.com)  
[www.ijbourgogne.com](http://www.ijbourgogne.com)

[www.facebook.com/crijbourgogne](http://www.facebook.com/crijbourgogne)  
[www.twitter.com/crij\\_bourgogne](http://www.twitter.com/crij_bourgogne)



## 1.2. Formation à l'IFMK

L'entrée à l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) s'effectue sur épreuves (concours) à l'issue de la 1ère année d'études à l'UFR de Médecine (PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé).

### 80 places pour l'IFMK de Dijon.

La formation à l'IFMK se déroule sur 4 ans après l'année universitaire.

Un seul institut en Bourgogne :

### Côte-d'Or

#### Institut de formation en masso-kinésithérapie de Dijon - IFMK Dijon

6 B rue de Cromois

21000 Dijon

Tél. : 03 80 65 84 00

e-mail : ifmk.dijon@wanadoo.fr

Site Internet : www.ifmk-dijon.fr

*Etablissement privé*

- Diplôme d'Etat masseur-kinésithérapeute

*Modalité(s) de formation : formation initiale*

*Durée de formation : 4 ans*

*Coût de la formation : 5 250 € en 1ère année, 4 800 € en 2ème et 3ème année, coût de scolarité de la 4ème année non connu à ce jour.*

*Modalités de recrutement : Recrutement sur concours en fin de Première Année Commune aux Études de Santé (PACES). 80 places.*

## 2. Diplôme d'Etat d'ergothérapeute

L'institut de formation en ergothérapie de Nevers (IFEN) ouvrira en septembre 2017 à Nevers. Ce sera le seul établissement préparant au métier d'ergothérapeute en Bourgogne.

### 2.1. Concours d'entrée

L'IFEN est agréé pour 30 places (27 places pour les titulaires du Bac ou équivalent, 3 places passerelles pour les détenteurs d'une licence de santé ou équivalent).

L'admission se fait par concours, il aura lieu le 3 juin 2017. Le dossier d'inscription doit être retourné avant le 20 mai 2017.

#### Conditions d'inscription au concours :

- être âgé de 17 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée à l'institut,

- être inscrit en classe de terminale (l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat) ou être titulaire du baccalauréat ou d'un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires),
- ou justifier de 5 années d'expérience professionnelle.

#### Nature des épreuves :

- une épreuve écrite de tests psychotechniques (1h),
- une épreuve écrite de contraction de texte (1h),
- une épreuve écrite de biologie/physique (1h).

## 2.2. Coût de la formation

- frais de concours : 145 €,
- frais de scolarité : 6 400 € par an.

## 2.3. Durée de la formation

#### La formation dure 3 ans :

- une formation théorique de 2 000 heures sur 6 semestres,
- une formation pratique (clinique) de 1 260 heures (un stage de 4 semaines durant le 2ème semestre, un stage de 8 semaines pour chacun des 4 autres semestres).

Renseignements auprès le l'IFEN :

### Nièvre

#### Institut de formation en ergothérapie de Nevers - IFEN

1 rue du Donjon

58000 Nevers

Tél. : 06 86 47 79 61

e-mail : ifenevers@gmail.com

Site Internet : www.ifenevers.fr

*Etablissement privé*

- Diplôme d'Etat ergothérapeute

*Modalité(s) de formation : formation initiale/formation professionnelle continue*

*Durée de formation : formation en 3 ans.*

*Conditions d'admission : - être âgé de 17 ans minimum au*

*31 décembre de l'année d'entrée à l'institut,*

*- être inscrit en classe de terminale (l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat) ou être titulaire du baccalauréat ou d'un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires),*

*- ou justifier de 5 années d'expérience professionnelle.*

*Coût de la formation : Frais de concours : 145 € - Frais de formation : 6 400 € par an.*

*Modalités de recrutement : sur concours.*



### 3. Aides financières

#### ► Bourses d'études

Pour les études paramédicales, sociales ou de santé, des bourses d'études peuvent être obtenues, s'adresser au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 20 août et le 30 septembre.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site extranet de la Région Bourgogne Franche Comté dédié aux bourses sanitaires et sociales : <https://extranet.cr-bourgogne.fr/bss>  
Pour toutes demandes d'information : [bourses.sanitaires\\_sociales@cr-bourgogne.fr](mailto:bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr)

#### ► Pour en savoir plus

##### Fiche nationale Actuel CIDJ :

- n° 2.752 : « *Les métiers de la rééducation* »
- n° 2.7522 : « *Masseur-kinésithérapeute* »

##### Sites Internet :

- [www.social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante](http://www.social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante)

Le portail des métiers de la santé.

- [www.fnek.fr](http://www.fnek.fr)

Site de la Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK), on y trouve des informations sur le métier et les formations de kinésithérapeute. On peut y télécharger notamment un "Kit d'aide à l'orientation des lycéens" (mis à jour chaque année) qui présente la liste et les spécificités de chaque institut de formation et les différentes voies d'accès aux études de kiné.

- [www.anfe.fr](http://www.anfe.fr)

Site de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE). Elle assure la défense et la promotion du métier, renseigne sur la profession d'ergothérapeute, sur les études et fournit les adresses des écoles.

##### Guide Studyrama :

- « *Le guide des métiers de la santé* » - Coll. Guides J Métiers - novembre 2016.
- « *Les métiers du paramédical* » - Coll. Guides J Métiers - octobre 2016.

##### Publications de l'ONISEP :

- « *Les métiers du paramédical* » : Collection PARCOURS ONISEP - janvier 2014.
- « *Les métiers du médical* » : Collection PARCOURS ONISEP - février 2014.